



Digeoslor[®] granules

sevene
pharma

Chelidonium majus 5 DH, Raphanus sativus niger 7 DH, Rhamnus frangula 7 DH

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre maladie.

Si vous avez des questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent après 7 jours, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice :

- 1 Qu'est ce que Digeoslor[®], granules et dans quel cas est-il utilisé ?
- 2 Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Digeoslor, granules ?
- 3 Comment prendre Digeoslor[®], granules ?
- 4 Quels sont les effets indésirables éventuels ?
- 5 Comment conserver Digeoslor[®], granules ?
- 6 Informations supplémentaires.

1 Qu'est ce que Digeoslor[®], granules et dans quel cas est-il utilisé ?

Médicament homéopathique traditionnellement utilisé comme traitement adjuvant des troubles digestifs, notamment pour la régularisation du transit intestinal.

2 Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Digeoslor[®], granules ?

Ne prenez jamais Digeoslor[®], granules dans les cas suivants :

- Enfant de moins de 12 ans.
- Hypersensibilité à l'un des constituants du médicament.

Prendre des précautions particulières avec Digeoslor[®], granules :

Ce médicament est contre indiqué chez les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase/isomaltase.

Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Veuillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

Grossesse et allaitement

En l'absence de données expérimentales et cliniques et par mesure de précaution, l'utilisation de ce médicament est à éviter pendant la grossesse.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Liste des excipients à effet notoire :

Saccharose.

3 Comment prendre Digeoslor[®], granules ?

Posologie : 3 granules à sucer lentement en dehors des repas.

Mode et voie d'administration : Voie sublinguale

Fréquence d'administration : 3 fois / jour

Durée du traitement : Sur une durée de 4 semaines maximum.

Si les symptômes persistent au-delà de 7 jours ou s'aggravent en cours de traitement, consulter votre médecin.

Si vous oubliez de prendre Digeoslor[®], granules : Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

4 Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tous les médicaments, Digeoslor[®], granules est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet. Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5 Comment conserver Digeoslor[®], granules ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur l'emballage.

Sans conditions particulières de conservation.

6 Informations supplémentaires

Que contient Digeoslor[®], granules ?

Les substances actives sont :

Chelidonium majus 5 DH, Raphanus sativus niger 7 DH, Rhamnus frangula 7 DH

Les autres composants sont : Saccharose.

Qu'est ce que Digeoslor[®], granules et contenu de l'emballage extérieur ?

3 tubes de 80 granules.

Titulaire : **Sevene pharma** Mazet Pailhès 30170 Monoblet France

Exploitant : **Sevene pharma** Mazet Pailhès 30170 Monoblet France

Fabricant : **Sevene pharma** Mazet Pailhès 30170 Monoblet France

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée : Février 2008.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site de l'AFSSAPS (France).